

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-03-18
Séance du mardi 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Etaient présents : Michel GRANGE, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Corentin LALLAU BAZIN, Virginie FREYNET TICHADOU, Michaël CHARMEAUX & Jérôme BROU (8).

Etaient excusés : Laure TRUNFIO / **pouvoir à** Magali SEGARD, Gaëtan DE GRACIA / **pouvoir à** Alain COMBAZ, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ / **pouvoir à** Michel GRANGE, Emilie VELLETAZ, Brigitte CHARPIN / **pouvoir à** Virginie FREYNET TICHADOU & Françoise BOISSET (6 / 4 **pouvoirs**).

Etaient absents : David SANTIN-JANIN (1).

Date de convocation : mardi 10 juin 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

OBJET : VIDEOPROTECTION

Mise en œuvre d'un programme de vidéoprotection sur le territoire de la commune

Demande de subvention à la Préfecture de la Savoie
Appel à projet « FIPD 2025 Vidéoprotection »

Dans l'objectif de renforcer ses moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité, et pour répondre aux problématiques de la délinquance, un travail en collaboration avec les services de gendarmerie a été mené puis présenté en réunion publique le 06 décembre 2024. Monsieur le Maire propose l'implantation de caméras vidéo sur les sites et espaces publics ci-après, afin de pouvoir prévenir les faits délictueux et identifier leurs auteurs lorsqu'ils ont eu lieu, dans le respect permanent des libertés publiques et privées.

Objectifs du système :

- **Dissuasion** : il s'agit d'améliorer le sentiment de sécurité des citoyens en réduisant nettement les atteintes aux biens (vols, dégradations ...) et les infractions aux stupéfiants.
- **Levée de doute** : néant, le système envisagé n'est pas dévié vers un centre de supervision urbain ou de télésurveillance.
- **Identification** : toute personne soupçonnée d'avoir participé à des faits qui engendrent le sentiment d'insécurité.

Descriptif sommaire du programme de vidéoprotection :

Mise en place de caméras stratégiques, caméras haute définition, sans traitement de données à caractère personnel, qui permettront d'obtenir des détails à la relecture, de jour comme de nuit, par tout temps. Elles seront accompagnées de caméras tactiques pour voir l'environnement et permettre l'identification.

- **Secteur 1** : Groupe scolaire - Salle polyvalente - Rue du Carnavet

- 01 caméra multi capteurs sur le candélabre existant entre le groupe scolaire et la salle polyvalente,
- 01 caméra dôme fixe sur la façade du bâtiment de la salle polyvalente, à l'arrière du bâtiment,
- 01 caméra fixe de type haute définition, sans traitement de données à caractère personnel, qui permettra d'obtenir des détails à la relecture, de jour comme de nuit, par tout temps, prenant en compte les deux voies de circulation,
- 01 caméra tube fixe sur le candélabre existant au niveau de la rue du Carnavet.

○ **Secteur 2** : Croisement RD 201 / RD 201 F

- 01 caméra fixe de type haute définition, sans traitement de données à caractère personnel, qui permettra d'obtenir des détails à la relecture, de jour comme de nuit, par tout temps, prenant en compte les deux voies de circulation,
- 01 caméra tube fixe sur le candélabre existant.

○ **Secteur 3** : Cimetière / RD 201 F

Un aménagement va bientôt être réalisé sur cet espace. La mairie a pour projet de construire un bâtiment à destination des services techniques de la commune. L'installation de la vidéoprotection pourra dès lors être réalisée sur ce secteur avec toutes les technicités nécessaires.

- 01 caméra fixe de type haute définition, sans traitement de données à caractère personnel, qui permettra d'obtenir des détails à la relecture, de jour comme de nuit, par tout temps, prenant en compte les deux voies de circulation,
- 01 caméra tube fixe sur un mât à créer.

○ **Secteur 4** : Route du Bois Bayon / Route des Perrières

Ce secteur est isolé et de nombreuses incivilités s'y produisent (rodéos urbains, rassemblement de personnes, etc.). De plus, il s'agit d'un point de passage assez fréquenté permettant de rejoindre le centre du village ou la commune de Saint Pierre d'Albigny. La mairie devra apporter une alimentation en courant continu sur un mât à créer (possibilité de mettre en place des panneaux solaires). Le flux vidéo pourra être transporté par réseau hertzien (voir si une liaison peut être faite avec la mairie ou l'école). La faisabilité sera à vérifier avec l'installateur.

- 01 caméra fixe de type haute définition, sans traitement de données à caractère personnel, qui permettra d'obtenir des détails à la relecture, de jour comme de nuit, par tout temps, prenant en compte les deux voies de circulation,
- 02 caméras tubes fixes sur un mât à créer.

Eléments financiers : en annexe à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	12

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération par le dépôt en Préfecture d'une demande d'autorisation d'implantation de caméras de vidéosurveillance, tout en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

↳ **S'engage** à faire exécuter ce projet.

↳ **Demande** à la Préfecture de la Savoie une subvention, la plus élevée possible, dans le cadre de l'appel à projet « FIPD 2025 Vidéoprotection ».

- ▶ Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2025 dans leur totalité, y compris la quote-part à financer par la commune.
- ▶ Les travaux seront réalisés ...

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
Michel GRANGE

Le Maire,
Alain COMBAZ



